



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

Mâcon, le 28 octobre 2022

**Dominique Meaudre**  
Instructeur police de l'eau  
Tél. : 03 85 21 86 82  
ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

La cheffe du service environnement

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et des élections

**Objet : Travaux RCEA/RN79 – section Clermain-Sainte-Cécile**

Mon service instruit la demande d'autorisation loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, déposée par la DREAL BFC et concernant la mise à 2x2 voies de la RCEA/RN79 – section Clermain-Sainte-Cécile, du PR56+375 au PR59+500, sur les communes de Mazille et Sainte-Cécile.

En application de l'article 15 – 6° de l'ordonnance du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, cette demande d'autorisation sera instruite conformément aux dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre II du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure au 1er mars 2017.

Ce dossier est jugé complet et régulier. Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique en application de l'article R. 214-8 du code de l'environnement.

Le projet étant soumis à étude d'impact, la durée de l'enquête sera de un mois.

Je vous transmets la version numérique par voie électronique. La DREAL s'est organisée pour déposer à la préfecture les exemplaires papier du dossier au plus tard le 14 novembre.

La consultation administrative ayant été menée, je vous adresse l'avis de la DRAC, également par voie électronique, et vous précise que l'ARS n'a pas transmis d'avis.

La cheffe du service environnement

Clémence Meyruey